

Havelange, le 7 octobre 2013



HAVELANGE – Opération de Développement Rural/ Agenda 21 local

Compte-rendu de la réunion de consultation villageoise

Miécret, le 1^{er} octobre 2013

Participants : Mesdames et Messieurs J.-F. Pirnay, V. Fripiat, G. Vrancken, V. Piscart, P. David, L. Pierard, C. Wéry, E. Merland, J.-C. Mariage, L. D'Haens, G. Gauthier, N. Lecomte.

Pour le Collège communal : M^r M. Libert

Pour le Conseil communal : M^{rs} A. Mariage, A.-M. Gigot et J. Gauthier

Pour la Fondation rurale de Wallonie : M^{rs} Hervé Pirard et Adrien Delacharlerie

1. Accueil par le Bourgmestre et l'Échevin du développement rural

Au nom du Conseil Communal et du Collège communal, l'échevin du développement rural, Monsieur Marc Libert, remercie les participants pour leur présence et s'excuse de devoir quitter la séance durant un moment. Il insiste sur l'importance de la participation citoyenne pour l'élaboration du Programme Communal de Développement Rural et sur l'opportunité de s'exprimer pour les habitants à travers cette troisième Opération de Développement Rural.

2. Objectifs de la réunion

Un double objectif était poursuivi lors de la réunion :

- informer les habitants sur la philosophie et le déroulement de l'opération de développement rural et susciter en eux l'envie d'y participer.
- Établir un diagnostic aussi précis que possible de la en donnant la parole aux citoyens et ce afin d'entendre ce qu'ils apprécient dans leur village ou leur commune, ce qui pose problème ainsi que leurs propositions pour améliorer la qualité de vie dans leur hameau, village ou entité.

3. Informations sur l'Opération de Développement Rural (ODR)

Les agents de développement de la FRW présentent l'opération de développement rural et des exemples de projets menés dans d'autres communes. Un document fournissant des explications plus détaillées est joint en annexe du présent compte-rendu.

4. Consultation villageoise : méthodologie et résultats obtenus

4.1. Méthodologie

Dans un premier temps, les participants ont été invités à travailler en sous-groupes sur base de consignes et de documents remis par la FRW. Ils ont alors identifié ce qu'ils considèrent être des points forts ou des points faibles au sein de leur commune, hameau ou village et ce en se projetant dans les 10 années à venir. Trois thématiques étaient proposées par la FRW mais les participants étaient libres de les compléter:

- i. **TRAVAILLER ET ENTREPRENDRE À HAVELANGE:** emploi, formation, zones d'activités économiques, commerces, petites et moyennes entreprises (PME), artisanat, agriculture, tourisme, produits de terroir, etc.
- ii. **HABITER À HAVELANGE:** aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, environnement, énergie, espaces publics, infrastructures et équipements, sécurité et mobilité, etc.
- iii. **VIVRE ENSEMBLE À HAVELANGE:** services à la population, enseignement, cohésion sociale, petite enfance, jeunesse, aînés, vie associative, sportive et culturelle, lieux de rencontre, vie de quartier, information et communication, démocratie locale, etc.

4.2. Résultats obtenus

Pour chacune des thématiques énoncées ci-dessus, les résultats obtenus ont été compilés dans un tableau de synthèse spécifique. Vous trouverez ces différents tableaux **en annexe** du présent compte-rendu.

5. Les suites

- **Un diagnostic complet de la commune** sera réalisé et présenté à la population une fois les réunions de consultation villageoise terminées
- **Des Groupes de Travail (GT) thématiques** se réuniront pour définir les objectifs et projets qui figureront dans le programme communal de développement rural (PCDR).
- **Une commission locale de développement rural (CLDR)** sera créée une fois le travail des GT terminé. Son rôle sera, sur base des résultats du travail des GT, de définir le programme de projets à proposer au conseil communal et la priorité à leur accorder dans le temps. La CLDR est composée de membres dont $\frac{3}{4}$ sont des citoyens représentant les différents villages, les classes d'âges de la population et les milieux

politiques, économiques, socio-professionnels et culturels de la commune et le ¼ sont des membres issus du Conseil communal.

6. Questions/Réponses en fin de séance

- **Combien de temps dure l'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (PCDR). A partir de quand les projets pourront-ils être mis en œuvre ?**
 - En général, la phase d'élaboration d'un PCDR dure entre 2 et 3 ans. Une fois que le PCDR est approuvé par le Gouvernement wallon, les projets qui y sont inscrits peuvent bénéficier, selon les cas, de subsides du développement rural, ou d'autres sources de subsides. Durant la phase d'élaboration du PCDR, selon les moyens financiers et humains de la Commune, et l'implication des citoyens, une série de réponses concrètes aux « petites demandes » des habitants sont apportées.
- **Comment les projets sont-ils financés ? A quelle hauteur ? Le cofinancement est-il possible**
 - Une série de projets du PCDR sont subsidiés en développement rural (DR), actuellement avec un taux de subside de maximum 80% pour la 1^{ère} tranche des 500 000 euros, puis ensuite à hauteur de 50%. Un cofinancement est parfois possible selon les projets, par exemple pour un hall polyvalent, il est envisageable qu'Infrasports prenne en charge une partie du financement, et le DR une autre partie. Le cofinancement des projets complique souvent les procédures administratives et les délais d'exécution.
 - Tous les projets n'étant pas éligibles en développement rural, certains d'entre eux pourront être subsidiés par le biais d'autres conventions. Par exemple, pour la création d'infrastructures sportives, une demande peut être introduite auprès d'Infrasports.

Pour tout complément d'information

www.havelange.be

www.frw.be

Pour tout contact avec la FRW

Hervé Pirard Tél : 083/660.777 E-mail : h.pirard@frw.be
Adrien Delacharlerie Tél : 083 670.261 E-mail : a.delacharlerie@frw.be

Fondation Rurale de Wallonie (FRW)

Rue de Hiétine, 2 à 5370 Havelange

Tél : 083/660.770

Fax : 083/634.159

www.frw.be

ANNEXE I

THÉMATIQUE 1 : TRAVAILLER ET ENTREPRENDRE À HAVELANGE

Dans mon village, mon hameau, ma commune...

Ce qui va bien, les atouts à valoriser, ...

- Des produits de terroir variés et de qualité (notamment bio) à l'échelle de l'entité
- De nombreux indépendants (TPE et PME) actifs dans des secteurs d'activité variés dans le village et à l'échelle de l'entité
- Le projet de la ZACC de Hiétine permettra d'accueillir de nouveaux commerces et de nouvelles entreprises

Ce qui va moins bien, les faiblesses auxquelles il faut remédier, ...

- Disparition totale des commerces de proximité à Miécrot
- Trop peu de commerces de première nécessité dans les différents villages de la commune
- « Exode » des commerces, TPE et PME qui s'éloignent de Havelange
- Accès difficile aux différents points de vente des produits de terroir en raison des difficultés de déplacement
- Signalétique des commerces et services périmée voire inexistante dans certains cas
- Manque d'un super marché de taille plus importante que le Delhaize existant
- Un secteur HoReCa peu développé
- Indépendants, TPE et PME peu visibles, peu connus des habitants
- Peu de grosses entreprises pourvoyeuses d'emploi et offrant des opportunités de formation au niveau de l'entité
- Peu de lieux de formation au niveau de l'entité
- Disparition progressive des exploitations agricoles familiales au profit de plus grosses exploitations dont les habitants doivent supporter les nuisances.
- Les normes environnementales, sociales, de sécurité ou encore hygiénique de plus en plus sévères compromettent les chances de survie des petites entreprises qui n'ont d'autre choix que de grandir pour s'adapter ou de disparaître
- Absence de syndicat d'initiative ou de maison du tourisme à Havelange

Propositions d'amélioration, idées de projets, pistes d'action, ...

- Instauration d'un marché hebdomadaire de produits locaux (tournante dans les différents villages de l'entité)
- Création d'un catalogue/répertoire exhaustif et régulièrement mis à jour des entreprises de la commune et envoyé annuellement à la population et/ou d'un site internet
- Penser des réglementations pas trop contraignantes pour la future ZACC de Hiétine de telle sorte que les petites entreprises puissent y voir le jour
- Décentralisation des lieux de formation et/ou amélioration de la mobilité vers les principaux lieux de formation de la région (Marche, Ciney, Huy, ...)
- Aide à l'installation d'entreprises HoReCa par le soutien de la commune et/ou de la maison du tourisme
- Création d'un nouveau supermarché

THÉMATIQUE 2 : HABITER À HAVELANGE

Dans mon village, mon hameau, ma commune...

<i>Ce qui va bien, les atouts à valoriser, ...</i>	<i>Ce qui va moins bien, les faiblesses auxquelles il faut remédier, ...</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Richesse du patrimoine naturel, bâti et paysager - Des villages authentiques et harmonieux - Existence de nombreuses promenades balisées - Évolution positive de l'entretien des chemins et sentiers - Création de la nouvelle ligne de bus Marche – Ciney - De nombreux terrains à vendre - Logements intergénérationnels et logements kangourous prévus au Plan d'Ancre Communal - Un grand complexe sportif de qualité au regard de la taille de la commune - Un beau terrain partiellement couvert et régulièrement utilisé à Miécrot. Celui-ci pourrait toutefois être amélioré - Qualité des travaux effectués sur la route reliant Jeneffe à Miécrot - Sécurisation des abords de certaines écoles de la commune par le placement de panneaux spécifiques (« crayons jaunes ») - Installation ponctuelle de radars préventifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des sentiers et de leurs balisages pas toujours satisfaisant et ce malgré une évolution positive - Appropriation des chemins communaux par des privés - Peu de nouvelles constructions malgré les nombreux terrains à vendre. Le RCU serait-il trop contraignant ? - La commune connaît une certaine pression immobilière : de nombreuses maisons sont achetées par des « gens de la ville » au détriment des jeunes autochtones - Trop peu de logements locatifs adaptés aux besoins des jeunes et des personnes âgées - Inaccessibilité au logement pour certaines catégories de population - Dépendance presque totale à la voiture pour les déplacements, tant à l'intérieur de la commune que vers l'extérieur - Mobilité difficile des personnes âgées (tant à l'échelle de la commune qu'à Miécrot) - La nouvelle ligne de bus reliant Porcheresse à Havelange ne s'arrête pas route du Moulin alors que tous les autres bus y passent. De nombreux enfants doivent se déplacer à pied pour rejoindre l'arrêt de bus le plus proche dans des conditions de sécurité pas toujours optimales - Bus Havelange – Marche : arrêt dangereux « au poteau » le long de la N83 - Mauvaise qualité des infrastructures et vétusté de la salle Renaissance qui est de ce fait sous-employée. Sa localisation au centre du village est parfois problématique (nuisances sonores) et sa gestion est compliquée en raison de son statut. Propriété des Œuvres du Doyenné, l'asbl gestionnaire de la salle « n'est pas chez elle ». - Vétusté de la salle du club de foot de Miécrot - Le parking du terrain de foot est trop petit - Miécrot, rue Renaissance face à la rue de la Graffe: le stationnement des 2 côtés empêche le passage mais fait office de dispositif ralentisseur - Miécrot : mauvaise visibilité au carrefour des rues Renaissance, J.B. Franquinet et ruelle de Huy - Miécrot : dangerosité de la rue allant de Miécrot à Offou (rue trop étroite pour permettre le passage

	<p>de 2 véhicules et accotements non stabilisés)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Miécret, rue Cleuzeur : mauvaise visibilité dans le tournant - Miécret : le carrefour en provenance de Jeneffe est très dangereux en raison de la vitesse élevée des automobilistes - Miécret : vitesse élevée et/ou non-respect des priorités de droite (rue Renaissance, ruelle de Huy, rue du Point du jour et rue Saint-Donat) - Zones 30 aux abords des écoles trop peu visibles - Le déneigement en période hivernal n'est pas toujours assuré en temps et en heure par les services communaux (formation de congères à proximité du cimetière de Miécret ou à hauteur d'Offoux)
--	---

Propositions d'amélioration, idées de projets, pistes d'action, ...

- Lutter contre la création de lotissements trop importants et veiller à la bonne intégration paysagère des nouvelles constructions
- Parrainage des habitants pour l'entretien des sentiers communaux
- Identification et réappropriation par la commune des chemins et sentiers communaux
- Création d'une voie lente reliant Miécret (au départ du terrain de foot) au Ravel Ciney-Huy
- Création d'un circuit pédestre asphalté pour les personnes âgées vivant au home de Miécret (circuit partant du home, passant par le Point du Jour et reliant les terrains de foot)
- Protéger davantage le terrain partiellement couvert de Miécret contre les intempéries et permettre son accès sans pour autant devoir passer derrière l'église
- Création d'un site internet pour mettre en relation l'offre et la demande de covoiturage
- Création d'un système de taxi stop à l'instar des communes de Huy, Clavier, Marchin, ...
- Assouplir les conditions d'accès au service de taxi social de la commune
- Poursuivre et promouvoir la création de logements kangourous et de logements intergénérationnels
- Soutenir la création de logements publics et promotion de l'AIS (Agence Immobilière Sociale)
- Création d'une nouvelle salle communale à Miécret à l'extérieur du village pour faciliter la cohabitation entre ses utilisateurs et les habitants du village
- Agrandir le parking du terrain de foot en profitant des travaux de déblayement effectués par Fluxys
- Installation de 4 miroirs au carrefour des rues Renaissance, J.B. Franquinet et ruelle de Huy
- Installation d'un miroir dans le tournant rue Cleuzeur ou mettre la rue à sens unique
- Rue du Point du jour : Remplacer les bacs faisant office de ralentisseur par un système fixe et définitif (dos d'âne ou coussin berlinois)
- Généraliser les panneaux signalétiques aux abords de toutes les écoles de l'entité et des lieux fréquentés par les enfants
- Généraliser les radars préventifs et les laisser en place en permanence
- Associer les agriculteurs au déneigement en leur attribuant une zone dont ils seraient responsables et ce moyennant rétribution

THÉMATIQUE 3 : VIVRE ENSEMBLE À HAVELANGE

Dans mon village, mon hameau, ma commune...

*Ce qui va bien, les atouts à valoriser, ...**Ce qui va moins bien, les faiblesses auxquelles il faut remédier, ...*

- Une dynamique villageoise importante à Miécret
- Une vie associative importante à l'échelle communale
- Un accueil extrascolaire suffisant et de qualité au niveau communal (personnel à l'écoute, professionnel et compétent)
- Un foyer des jeunes bien fréquenté, riche et dynamique
- Un centre culturel lui aussi dynamique (x2)
- Deux maisons de repos (à Maffe et Miécret) et une résidence service (à Havelange) au sein de la commune
- Des particuliers qui se partagent un terrain pour en faire un potager à Miécret

- Mauvaise coordination des calendriers des différentes associations ou comités villageois qui se font dès lors concurrence (plusieurs évènements ont lieu en même temps dans les différents villages de l'entité)
- Trop peu de lieu d'accueil pour la petite enfance à l'échelle communale
- Suppression du programme d'immersion linguistique à l'école de Miécret
- Disparition du comité des aînés à Miécret
- Isolement de certaines personnes âgées
- Une jeunesse trop peu encadrée à Miécret que pour créer une cohésion entre les différents groupes de jeunes du village et ce malgré l'existence du FDJH
- Peu de relations de voisinage
- Cohabitation parfois difficile entre les habitants et les camps scouts durant l'été ainsi qu'avec les locataires de gîtes
- Trop peu de places en maison de repos à l'échelle communale

Propositions d'amélioration, idées de projets, pistes d'action, ...

- Concertation entre les associations et comités villageois lors de l'élaboration du calendrier des festivités
- Soutenir la dynamique villageoise notamment en lui offrant une infrastructure de qualité (par l'amélioration de la salle Renaissance ou par la création d'une nouvelle salle communale)
- Prendre part à la « fête des voisins » et en faire la promotion
- Favoriser les relations intergénérationnelles, créer des solidarités au travers d'évènements
- Mise à disposition des habitants des essarts communaux pour la création de potagers communautaires

*COMMUNE DE HAVELANGE*

**DÉMARRAGE D'UNE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL (ODR)
DANS LA PHILOSOPHIE D'UN AGENDA 21 LOCAL**

1. REPONSE AUX QUESTIONS ELEMENTAIRES

Quoi ?

De quoi s'agit-il ?

Le Développement Rural est une politique volontariste, proposée par la Région Wallonne aux communes rurales qui souhaitent réfléchir à leur avenir, avec la population. A Havelange, le Conseil Communal a choisi d'adhérer à cette politique.

Cette politique est régie par un décret. Cela veut donc dire qu'il y a certaines règles à respecter.

Où?

C'est tout le territoire de la commune de Havelange qui est concerné, c'est-à-dire tous les villages et hameaux de l'entité

Pourquoi ?

Pour améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des habitants, en répondant au mieux à leurs préoccupations.

Pour dynamiser la commune, rassembler les énergies vers un projet de développement collectif, partagé par le plus grand nombre. En effet, les moyens humains et financiers des communes sont limités. La commune ne peut donc pas répondre à tous les souhaits individuels de ses habitants. Elle doit viser l'intérêt de la collectivité, et faire des choix judicieux!

Comment ?

En définissant clairement à quoi ressemblera la commune dans laquelle les habitants veulent vivre dans 10 ans. Et en mettant en œuvre des actions cohérentes et bien réfléchies pour y arriver. Cela s'appelle une stratégie de développement. Cela veut simplement dire, comme au jeu d'échecs, qu'on choisit un cap précis... et une tactique pour l'atteindre. Le tout, avec la population.

Quand?

Dès maintenant et pour 10 ans... Une ODR, c'est réfléchir avant d'agir!

- *Réfléchir d'abord.* Réfléchir à la situation actuelle de la commune de Havelange : faire un diagnostic de ce qui va bien, de ce qui va moins bien, des risques si rien ne change. Puis réfléchir à l'avenir de la commune de Havelange : adopter une stratégie pour les 10 prochaines années, pour atteindre le cap choisi. Toute cette réflexion prend entre 2 et 3 ans. Mais la vie communale ne s'arrêtera évidemment pas pendant cette période. Il y aura vite de l'action! Dès maintenant, les mandataires communaux pourront tenir compte de certains des souhaits exprimés par la population, qui ne demandent pas une longue réflexion : donner une information sur un thème qui préoccupe les habitants, nettoyer un avaloir, entretenir un espace vert ou encore mettre en place un groupe d'action pour concrétiser une idée qui ne demande que des bonnes volontés...
- *Agir, ensuite.* C'est-à-dire réaliser progressivement les projets sélectionnés.

Qui ?

Pour que cela marche, il faut que chacun se sente concerné :

- Les mandataires communaux (membres du Collège et du Conseil communal)
- L'administration communale et ses partenaires (CPAS, GAL, etc.)
- La population (citoyens de tous âges et milieux, associations, acteurs économiques, agriculteurs, etc.)

Ces 3 partenaires devront collaborer, s'écouter, échanger, débattre... et se mettre d'accord sur ce qu'ils veulent faire de Havelange dans les 10 années qui viennent.

Une ODR, ça se réussit ensemble !

Les originalités de la politique de DR... à respecter impérativement!

En se lançant dans cette opération de développement rural, les mandataires ont pris l'engagement de respecter les originalités de cette politique, qui sont les suivantes :

La participation citoyenne

Le diagnostic et la stratégie sont une œuvre collective. Chaque citoyen qui le désire peut réaliser, avec d'autres, l'état de situation de la commune, définir des objectifs et des projets, et participer concrètement à leur mise en œuvre.

La valorisation des ressources locales

Chaque commune est unique! Il n'y a pas une seule manière de se développer. Chaque commune doit trouver ses propres ressources et les valoriser. Havelange aussi dispose de ressources locales, qu'elles soient physiques (le patrimoine naturel et bâti, la situation géographique, etc.) ou humaines (gens du cru et nouveaux résidents, personnes de tous âges, entrepreneurs, agriculteurs, artisans, etc... qui ont des idées, un cerveau et des mains). Aux habitants de trouver ces ressources, et de les valoriser!

La réflexion globale et intégrée

La réflexion est globale; cela veut dire qu'on abordera tous les thèmes qui participent à la vie de la commune (l'économie, l'agriculture, l'environnement, les services à la population, la mobilité, la vie associative, le logement, l'urbanisme, l'aménagement du territoire, l'énergie, la santé, etc...). Il n'y a pas de thème tabou.

La réflexion est intégrée; cela veut dire qu'on prend en compte les interactions qu'il y a entre les thématiques de la vie communale.

La réflexion durable

La réflexion vise à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Une ODR, c'est trouver ensemble le bon complexe vitaminé... pour rendre la commune performante !

Et pour trouver ce bon complexe... on examine le patient, et on met au point la potion qui lui convient! En langage « développement rural », on dira qu'on fait un diagnostic et qu'on définit une stratégie....

Le diagnostic identifie les problèmes à traiter, les ressources disponibles. C'est en quelque sorte l'état de santé de la commune en 2010. Faire un diagnostic, c'est une œuvre collective... Ce n'est pas un expert qui viendra dire aux habitants ce qui va bien et ce qui va mal à Havelange. Ce sera à eux de le trouver!

- Des données objectives existent (statistiques économiques, sociales, démographiques, inventaires divers), et ont été rassemblées et analysées par l'auteur du futur PCDR (Programme Communal de Développement Rural). C'est une première source d'information.
- Le vécu des habitants sera récolté par la FRW, par des contacts personnels, par des réunions, par des enquêtes, etc... C'est une seconde source d'information.
- Ce sera alors aux habitants de Havelange de confronter tout cela, et de définir les principaux problèmes qu'ils veulent résoudre, et les ressources qu'ils veulent mobiliser.

La stratégie apporte une réponse positive : c'est un projet pour le territoire communal, avec des objectifs à atteindre et des actions concrètes pour y arriver. C'est dire vers quoi on veut aller (le cap), et comment on y arrivera (la tactique). Là aussi, c'est une œuvre collective... il n'y aura de nouveau pas de grand expert qui viendra dire aux habitants de Havelange ce qui est bon pour eux.

- Ensemble, ils dégageront des objectifs de développement et des projets concrets à réaliser (dans le respect des principes de développement durable)
- Ensemble, ils fixeront des priorités pour la concrétisation des projets et un programme d'action étalé sur 10 ans.
- Tout cela sera consigné dans le PCDR puis adopté par le Conseil communal et le Gouvernement Wallon.

Particularité

A l'instar de 21 autres communes wallonnes, **le conseil communal de Havelange a décidé de réaliser son PCDR dans la philosophie d'un agenda 21 local**, c'est-à-dire **dans l'esprit du développement durable**.

Agenda : Un programme d'action

21 : Pour un 21^{ème} siècle durable

Local : Mis en œuvre au niveau local tel qu'une commune mais aussi pourquoi pas une école, une entreprise ou une association

Plus concrètement, cela signifie que les objectifs, les projets et prises de décision doivent intégrer les trois axes :

- **le développement économique** : il est essentiel que le développement économique soit mis au service des besoins humains, en privilégiant la création d'emplois et le respect de l'environnement ;
- **l'équité sociale** : en donnant aux plus démunis l'accès aux biens et services répondant à leurs besoins (revenu, logement, soins de santé, éducation, ...) mais également en réduisant les inégalités sociales ;
- **la protection de l'environnement** : par l'utilisation minimale des ressources naturelles et par la lutte contre les pollutions.

Cette œuvre collective sera celle des Havelangeois, et elle sera encadrée par la FRW, par l'auteur de PCDR et par l'Administration régionale.

Le rôle de la FRW (Fondation rurale de Wallonie) est, dans la plus stricte neutralité :

- d'organiser la participation citoyenne, en associant le plus de citoyens possible au débat
- de veiller à aborder tous les thèmes de réflexion
- de proposer des méthodes d'animation démocratiques, pour aider les mandataires et la population à faire le diagnostic de la commune, à dégager ce qu'ils veulent pour l'avenir de leur commune (les objectifs et les projets), puis ultérieurement à mettre les projets en œuvre et à les évaluer.

Hervé Pirard et Adrien Delacharlerie assureront ce rôle sur le territoire de Havelange. Ils sont agents de développement au sein de l'équipe régionale du Condroz basée à Havelange. Leur équipe est pour l'essentiel chargée d'accompagner les communes condruziennes. Actuellement, elle accompagne 10 communes dans leur opération de développement rural : Assesse, Havelange, Gesves, Anthisnes, Comblain-au-Pont, Fernelmont, Ohey, Clavier, Hamois et Modave.

Le rôle de l'auteur de PCDR, Alain Mariage, est :

- d'apporter un regard extérieur, d'injecter dans le débat des données objectives qui permettront aux mandataires et habitants de faire un bon diagnostic
- de formuler le diagnostic de la commune et la stratégie de développement retenue (objectifs et projets)

Le rôle de l'Administration régionale compétente (SPW/DGO3, Service Public de Wallonie Direction Générale Opérationnelle n°3) est de veiller au respect de l'esprit du décret.

2. LES SUITES

Au cours des réunions d'information et de consultation villageoise en septembre et octobre, les habitants de Havelange seront invités à lancer des premières pistes pour le développement de la commune.

D'autres démarches similaires auront lieu en parallèle pour récolter d'autres pistes, parce que tout le monde ne vient pas en réunion : rencontre de « personnes-ressources », enquêtes auprès de publics cibles, etc.

Que deviendront toutes ces pistes ?

Formulation des défis à relever pour l'avenir de la commune

Les agents de la FRW et l'auteur du PCDR feront une synthèse de toutes les démarches de consultation, et des données objectives qui existent sur la commune.

Ils mettront en avant les convergences et les contradictions dans tout ce qui aura été dit, et feront ressortir les principales problématiques et les ressources spécifiques de la commune.

Ils présenteront cette synthèse aux habitants de Havelange et en débattront avec eux, pour préciser ce qui les mobilise pour l'avenir. Il s'agira en quelque sorte de « défis à relever », sur lesquels il faudra se mettre d'accord, et qui serviront de fil conducteur pour la suite de l'opération de développement rural.

Mise en place des GT – Groupes de Travail – chargés chacun de relever un défi

Chaque GT devra bien analyser les problématiques et les ressources liées à son défi, puis proposer des objectifs à atteindre et des projets concrets à réaliser.

Chaque GT sera ouvert à tout habitant intéressé! Les agents de la FRW veilleront à avoir autour de la table toutes les personnes qui ont un pouvoir de décision (mandataires, autres instances décisionnelles), toutes les personnes « incontournables » par rapport à ce thème (agent communal chargé de cette matière, acteurs de terrain, associations) et tous les citoyens que le sujet intéresse. Cela est nécessaire pour qu'il y ait un véritable débat démocratique.

Mise en place de la CLDR – Commission Locale de Développement Rural

Une fois installée suite à un appel à candidatures, cette CLDR avalisera le diagnostic et fera la synthèse des propositions des GT, elle veillera à ce que toutes les problématiques aient bien été abordées et proposera une stratégie de développement au Conseil communal.

La CLDR est représentative de tous les villages, de toutes les classes d'âge, de tous les milieux socioprofessionnels, de toutes les catégories sociales, des partis politiques présents au Conseil communal. Il y a de 10 à 30 membres effectifs et autant de suppléants. Il s'agit d'une assemblée consultative qui a un rôle d'avis_(mais tout est mis en œuvre pour que son travail soit reconnu). En effet, le Conseil Communal est seul décideur.

NB : cette commission est composée d'1/4 maximum de mandataires politiques.

A chaque étape, les habitants de Havelange seront informés et invités à participer!

- Surveillez vos boîtes aux lettres (des toutes boîtes annonceront les réunions) et consultez les outils de communication habituels de la commune
- N'hésitez pas à contacter la FRW (cf. coordonnées ci-après)
- Surfez sur la page web « développement rural » de la Commune : www.havelange.be

Les habitants de Havelange seront toujours les bienvenus aux réunions; toutes leurs propositions seront écoutées avec la plus vive attention...

Pour tout complément d'information

www.havelange.be

www.frw.be

Pour tout contact avec la FRW

Hervé Pirard	Tél : 083/660.777	E-mail : h.pirard@frw.be
Adrien Delacharlerie	Tél : 083 670.261	E-mail : a.delacharlerie@frw.be

Fondation Rurale de Wallonie (FRW)

Rue de Hiétine, 2 à 5370 Havelange

Tél : 083/660.770

Fax : 083/634.159

www.frw.be